

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES -
EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- Règlement 2020-09 – *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2021 (2020-09)*.

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 novembre 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du **1^{er} janvier 2021** et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 novembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx